

# **Le (re)financement des pouvoirs locaux**

## **Atelier 2 : Quel contrôle politique et citoyen sur l'utilisation des fonds ?**

Colloque organisé à Liège le 13 mai 2006  
Intervention de Jean-Marie Schreuer

### **Le système dans lequel nous sommes**

Nous sommes dans un système démocratique représentatif dans lequel un des enjeux importants est d'augmenter la participation citoyenne.

Le premier (et le plus important) contrôle citoyen est donc le contrôle effectué par les mandataires que nous devons nous-mêmes contrôler.

Le second sera donc la participation citoyenne.

Nous ne sommes pas dans un système de démocratie directe et je pense qu'un système de démocratie directe possède de telles dérives qu'il ne faut pas l'implanter.

Il faut également rappeler que, quand on parle de budget, une partie extrêmement importante de celui-ci est constitué de charges fixes, impossibles à modifier à court terme. Le débat doit donc porter à la fois sur ce qui est modifiable à court terme et sur les options (en produits et en charges) qui permettent les changements à long terme. En n'oubliant pas que recettes et dépenses sont liés ! D'autre part, les contraintes sont importantes et ont tendance à augmenter; ceci rend d'autant plus difficile le débat dans ces domaines.

Enfin, un budget n'est qu'une traduction de politiques : ce sont donc, d'abord, ces politiques qui doivent être le centre des débats.

### **L'implication dans le politique**

Le premier moyen de participer à la prise de décision, entre autres dans le domaine du budget, est l'implication dans le processus politique soit directement (participation à la vie des partis par exemple), soit indirectement (participation à toutes les associations, groupes de pressions, mouvements, etc.).

Les élections sont sans doute un des moments essentiels (mais trop dévalorisés) de cette participation politique.

### **Participation citoyenne individuelle et collective**

Divers responsables politiques souhaitent que la participation citoyenne s'organise dans une relation directe : élu – citoyen, récusant toute « immixtion » de groupes dans cette relation. C'est une « bonne » manière de laisser le pouvoir d'arbitrage dans les mains des responsables politiques et d'éviter tout rapport de forces.

Je pense qu'il faut structurer, en ordre principal, la participation citoyenne au travers de groupes, d'associations.

Cette participation ne peut se concevoir que dans un cadre donné : disposition d'informations (suffisantes, sans être impossibles à digérer, pointues, orientées vers les enjeux, de qualité, compréhensible, etc.) et capacité de les comprendre et de les traiter; éducation permanente apprenant la citoyenneté, le débat; enjeux réels discutés.

Il faut donc que le politique définisse les zones où la concertation, la discussion, la participation sont possibles.

### **Un exemple de participation citoyenne : les conseils consultatifs communaux**

1. Quel impact réel des conseils consultatifs ? Quelles sont les décisions de la commune (ou d'autres niveaux de pouvoir) qui ont été effectivement influencées par les avis des conseils consultatifs ?
2. Quelques conditions d'efficacité :
  1. Mise en place par une délibération du Conseil Communal (reconnaissance, règles non liées à un échevin, etc.)
  2. Présidence effective par un non conseiller communal; structure autonome du pouvoir communal (mais lien organique avec la commune)
  3. Moyens de fonctionnement mis à disposition par commune (ex : secrétariat, utilisation de ressources communales, etc.) ... sans pouvoir être retirés pour positions trop critiques
  4. Travaillant sur des thèmes importants, ayant des conséquences sur la vie concrète des citoyens
  5. Obligations de réponse du pouvoir communal par rapport aux avis remis
  6. Hommes et femmes s'impliquant dans son fonctionnement comme représentants du monde associatif, comme relais (pas personnes individuelles); implication de la population